

Annecy, le 7 décembre 2020

Nos Références :

FL/CM/BB/SDL/ML

Vos Références :

Courrier reçu le 23/09/2020

Dossier suivi par :

Séraphine DE LUCA ☎ 04 50 23 92 44

Muriel LAPERRIERE ☎ 04 50 23 92 33

Objet : Révision du PLU

Monsieur Serge REVENAZ

Mairie

En Mairie

419 route de Létraz

74700 DOMANCY

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision de votre Plan Local d'Urbanisme à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, et nous vous en remercions.

- ❖ **En introduction de la compréhension de votre territoire et éventuellement pour compléter votre rapport de présentation :**

Nombre habitants	2 113 (Insee 2017)
Evolution démographique	Croissance soutenue, portée principalement par le solde migratoire
Indicateur de concentration emploi	49 emplois pour 100 actifs (indicateur en baisse)
Part des actifs habitant et travaillant sur commune	14% (en baisse)

Nous répertorions à ce jour sur votre commune 103 artisans, dont la moitié dans le bâtiment.

L'artisanat représente 52 % des entreprises de votre territoire (champ marchand non agricole).

Depuis 2010, le territoire a enregistré **68 immatriculations et 41 radiations**. Le tissu artisanal se renouvelle et se maintient sur votre territoire malgré des périodes où les radiations ont été plus importantes que les créations comme 2010 et 2016.

Le taux de survie des entreprises artisanales (part d'entreprises ayant atteint leur 3ème anniversaire) est de 73 % pour votre commune (57,5 % pour la Haute-Savoie).

- ❖ **Sur le PADD**

Vous souhaitez « limiter les activités artisanales dans le secteur de la Palud d'en Bas aux entreprises existantes ». Nous rappelons ici la diversité du tissu artisanal. Certaines activités telles que les métiers de bouche ou de service à la personne sont assimilées à des « commerces ». Ces activités doivent se développer en centre-village comme vous le prévoyez. D'autres activités artisanales classées dans « industrie » peuvent trouver également leur place en cœurs urbains. Ces activités doivent être soumises à conditions : surfaces limitées, de ne pas créer de nuisances ni de conflit d'usage. Nous pensons aux activités de petite fabrication, d'artisanat d'art voire même des activités du secteur du BTP (par exemple, un électricien ou plombier) qui pourraient avoir un local d'activité en rez-de-chaussée d'un immeuble.

Aussi, nous vous encourageons à ne pas restreindre les secteurs sur lesquels pourrait se développer l'activité artisanale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-SAVOIE

28 avenue de France · BP 2015 · 74011 Annecy Cedex · 04 50 23 92 22

www.cma-74.fr · @artisanat74 · contact@cma-74.fr

www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.

❖ **Sur les OAP**

Pas d'OAP

❖ **Sur le règlement**

- En zone Ua : les activités de services et de commerces sont autorisées
- En zones Ub, UC, Ue, Ut et Ux1 : les constructions à destinations d'industrie et d'entrepôt sont interdites
- En zone Ux : les nouveaux logements sont interdits.
- Nous notons qu'un linéaire de conservation des activités existantes en rez-de-chaussée (article R151-37-4°) est identifié.

En zones U, hormis la zone Ux, les « constructions à destination d'industrie » ne sont pas autorisées. Comme évoqué ci-dessus dans le PADD, nous vous invitons à ne pas restreindre l'installation des activités artisanales à la zone Ux.

Dans cette zone (Ux), nous vous invitons à ne pas y autoriser les activités commerciales ou artisanales de détail (activités avec point de vente).

La question des déchets (annexes sanitaires)

Concernant les déchets du BTP, il n'existe pas de stockage sur la commune mais vous réfléchissez à la mise en place d'une ISDI sur le plan intercommunal. Nous encourageons ce projet.

Considérant l'ensemble de ces éléments, **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.**

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président


Alain MOSSIERE